

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

DECISION DU PRÉSIDENT

**7 – Finances Locales
7.10 - Divers**

N° DP- 2020 – 11

Objet : Participation au salon « Compétences Cadres » organisé par l'APEC le 1^{er} décembre 2020 avec Calvados Attractivité

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu le partenariat entre Calvados Attractivité, agence départementale d'attractivité, et l'Intercom de la Vire au Noireau, au titre de l'attractivité et de la promotion du tourisme du territoire,

Vu la proposition de Calvados Attractivité, de partager un stand avec un cabinet de recrutement et deux intercommunalités dont l'Intercom de la Vire au Noireau sur le salon « Compétences Cadres » organisé par l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), prévu le 1^{er} décembre 2020 à Paris.

Considérant que la participation à un stand commun sur un tel salon de l'emploi des cadres permet de renforcer les moyens mis en œuvre par notre intercommunalité pour favoriser l'attractivité de nouveaux résidents et salariés sur notre territoire,

DÉCIDE

De donner son accord pour l'établissement d'un bon de commande commun concernant le stand partagé, actant la participation de l'Intercom de la Vire au Noireau pour un montant de 2 004, 20 euros TTC.

Sous réserve de frais supplémentaires (hébergement, transport, restauration, documentation etc...) liés à la participation à l'édition 2020 du salon « Compétences Cadres » organisé par l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC).

La Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire Normandie
- Madame le Trésorier Principal, Comptable public

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Fait à Vire Normandie
Le 29 SEP. 2020

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

